

La qualité révolutionnaire de notre régime exige que le peuple, ses intérêts, ses aspirations, et ses droits polarisent l'ensemble de nos activités.

A. Sékou Touré

FORO

Rédaction - Administration
Publicité
Adresse Télégraphique : Aguiptres
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE DE GUINÉE
EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

Page 2
La justice guinéenne.
Conférence sur le commerce.

Page 4
Débats sur l'apartheid.
Lois scélérates au Brésil.

Contre la fraude sous toutes ses formes

NOUS AVONS dit et répété qu'une des caractéristiques essentielles de notre révolution est de procéder, par étapes, à une rétrospective de notre action, afin de déceler nos erreurs, nos insuffisances et d'y remédier pour poursuivre avec toujours plus d'efficacité notre marche en avant. Ces bilans périodiques faites à l'échelon national, doivent l'être à tous les niveaux des diverses responsabilités.

Le Conseil National de la Révolution de Gueckédou a eu pour corollaires les conférences de Macenta et de Foulba. Le mois prochain sera, à Macenta de nouveau, l'occasion d'un premier bilan. D'ici là, que chaque responsable passe en revue son action depuis le 20 avril dernier.

La question qui se pose en effet est de savoir si les résolutions du C.N.R. votées dans l'enthousiasme et auxquelles tout un chacun fait volontiers référence, ont été et sont loyalement appliquées quant à la défense de l'économie nationale et de notre monnaie, quant à la nécessité donc de redoubler de vigilance à tous les échelons pour permettre au Parti d'atteindre aux objectifs à lui assignés par le peuple.

Nous savons que les trafiquants et autres fraudeurs ne manquent pas de ressources : l'attrait, l'appât du gain mal acquis rend ingénieux, de cette ingéniosité sordide contre laquelle nous ne devons avoir de cesse de lutter, car elle contribue à dégrader la nation, à dégrader les hommes. Ces nationaux indignes, qui ne reculent devant aucune méthode : certificats fictifs, certificats de complaisance, en

(Suite page 3)

Au Palais de la Présidence Les ambassadeurs de Corée et de Mauritanie ont présenté lundi leurs lettres de créance au Chef de l'Etat

par CAMARA Djiba

LE PALAIS de la Présidence de la République a connu lundi une intense activité diplomatique. En effet, les ambassadeurs de la République Populaire Démocratique de Corée et de la République Islamique de Mauritanie, L.L. Excellences Kim Kivan Seup et Bakar Ould Ahmed ont présenté au Chef de l'Etat leurs lettres les accréditant auprès du gouvernement guinéen.

Le nouvel ambassadeur de Corée succède, on s'en souvient à S. E. Sush Eul Hyun qui vient de terminer son séjour guinéen.

l'Assemblée Populaire Suprême et du gouvernement de la République Populaire Démocratique de Corée ainsi que du peuple coréen adressées à votre Excellence, M. le Président, au gouvernement de la République de

(Suite page 2)



Le Président Ahmed Sékou Touré en compagnie de l'Ambassadeur mauritanien.

C'est à 17 heures que S. E. Kim Kwan Seup a été au Palais. Accompagné de ses principaux collaborateurs, le diplomate coréen a tout d'abord salué les couleurs et passé en revue un détachement de l'armée avant d'être conduit au Chef de l'Etat dans le salon d'honneur par M. Béavogui Louis Lansana, ministre des Affaires étrangères.

L'ambassadeur de la République Populaire Démocratique devait ensuite prononcer l'allocution suivante :

« Votre Excellence, le Président estimé,

Aujourd'hui j'ai l'honneur de vous présenter les lettres de créance par lesquelles le Présidium de l'Assemblée Populaire Suprême de la République Populaire Démocratique de Corée m'accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire Démocratique de Corée en République de Guinée.

Permettez-moi de transmettre les salutations chaleureuses du Président du Conseil de ministres Kim Il Sung, chef bien-aimé du peuple coréen, du Présidium de

Mouvement de Personnalités

La délégation de la C.N.T.G. au 2ème Congrès de l'U.S. Panafricaine conduite par son président Kaba Mamadi est partie lundi pour Bamako via Dakar. Cette délégation comprend en outre :

- MM. Oularé Ansoumane, vice-président ;
- Bah Habib ;
- Koulibaly Kémoko, secrétaire du bureau confédéral.
- Mme Diallo Mariama Ciré, membre du conseil confédéral ;
- Mlle Bayo Fatoumata, secrétaire.

De N'Zérékoré où il a présidé la Conférence des cadres de la justice, M. Moussa Diakité, membre du B.P.N. et ministre de la Justice s'est rendu lundi à Kankan.

Assisté du procureur général Kéita Fadiala, le ministre Diakité présidera la conférence groupant les juges, greffiers et officiers d'exécution - des juridictions de Kankan, Siguiri, Kérouane, Kissidougou, Dabola, Dinguiraye et Kouroussa.

M. Diakité effectuera des missions semblables à Labé et à Kindia.

Pour réduire le fossé entre pays pauvres et riches La conférence mondiale sur le commerce doit mettre un frein à la prolétarisation des pays en voie de développement

par Fodé BERETE

LA CONFERENCE mondiale sur le commerce poursuit ses travaux à Genève et s'achèvera à la fin de cette semaine. Il est encore trop tôt d'apprécier à leur juste valeur les conséquences de tels travaux. Il est difficile, avant l'entrée en vigueur des décisions que cette conférence aura arrêtées, de juger, d'évaluer son apport au relèvement de l'économie des pays non nantis.

En effet ne faut-il pas craindre que la conférence de Genève ne donne naissance à un organisme monstre savamment organisé, qui, comme le G.A.T.T. ne soit un club des riches ? On sait que le G.A.T.T., à sa naissance, se proposait de mettre de l'ordre dans le commerce mondial perturbé au lendemain de la guerre. S'il a peut-être atteint son but, ce fut au détriment des pays pauvres, des pays coloniaux, sous-développés en accentuant leur prolétarisation.

La conférence de Genève est d'importance. Il s'agit de mettre effectivement de l'ordre, d'organiser, sur une base honnête, sur une base de justice le commerce international.

Il ne s'agit pas, comme le laisse entendre certain commentaire de la presse occidentale, d'un « plan de partage global des richesses, selon lequel les sociétés riches se laisseraient imposer pour assurer un revenu garanti à leurs voisins moins fortunés » et encore moins de « livrer le monde entier aux bénéficiaires de l'aide » s'il en est. Il s'agit d'établir une justice dans les échanges, car quoi qu'on veuille nous faire comprendre, jamais une main politique n'octroie les super-pro-

(Suite page 3)

La vie dans la Nation

Lettres de créance des ambassadeurs coréen et mauritanien

(Suite de la première page)

Guinée et au peuple guinéen. Le peuple guinéen, sous la direction de votre Excellence, M. le Président, a remporté de grands succès dans la lutte pour briser toutes sortes de machination des impérialistes, renforcer l'indépendance nationale et développer l'économie et la culture nationales. Le gouvernement et le peuple de la République de Guinée ont accompli avec succès le plan triennal pour le développement

encourage activement la lutte du peuple guinéen pour l'édification d'une nouvelle société. Sous la sage direction du Président Kim Il Sung, le peuple coréen a déployé une lutte de travail pleine d'abnégation en surmontant toutes les difficultés et épreuves avec esprit révolutionnaire de compter sur ses propres forces et par là même il a éliminé dans un court laps de temps l'état arriéré colonial hérité historiquement et a transformé le pays en un Etat indus-

avec le peuple guinéen et a la ferme conviction que ces relations se développeront davantage à l'avenir. Infiniment heureux de travailler en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire Démocratique de Corée en République de Guinée, j'assure votre Excellence de faire tous mes efforts pour développer les relations d'amitié et de coopération entre nos deux pays. J'espère jouir de la confiance,

amitié que le Président Moktar m'a très spécialement chargé de vous transmettre. Je suis en outre heureux de m'associer aux vœux qu'il forme pour votre santé et celle de votre famille en y joignant les vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité que le peuple mauritanien adresse au vaillant peuple frère de Guinée.

Dans sa réponse, le Chef de l'Etat a invité le diplomate mau-

ritanien à transmettre, les souhaits de bonheur et de prospérité du peuple de Guinée et sa volonté de sincère coopération entre leurs deux pays. Est-il besoin de rappeler à ce propos que le souvenir en Guinée de S. E. Moktar Ould Dadah en reste le symbole ? La République de Guinée n'oubliera jamais cette visite d'amitié dont les femmes de Conakry en particulier en garde le meilleur souvenir pour Madame Ould Dadah, si simple et si sympathique.



L'Ambassadeur de Corée remet ses lettres de créance au Chef de l'Etat

de l'économie nationale, ont commencé à réaliser le plan septennal et déploient en ce moment une lutte de travail énergique. Tous ces succès remportés par le gouvernement et le peuple de la République de Guinée encouragent les peuples en lutte pour la liberté et la libération et apportent une grande contribution à la lutte commune des peuples d'Asie et d'Afrique contre l'impérialisme et le colonialisme. Le peuple coréen se réjouit des succès remportés par le peuple guinéen, comme s'ils étaient les siens propres, et soutient et

triel agricole ayant les fondements solides de l'économie nationale indépendante. Aujourd'hui le peuple coréen déploie une lutte de travail vigoureuse pour transformer le pays en un Etat industriel développé dans tous les domaines. A travers la lutte commune contre l'impérialisme et le colonialisme, les peuples de nos deux pays se comprennent encore mieux et nos relations d'amitié et de coopération se raffermissent et se développent davantage. Le peuple coréen tient beaucoup aux relations d'amitié et de coopération établies fermement

de la coopération amicale et du soutien de la part de votre Excellence, M. le Président, et du gouvernement de la République de Guinée dans l'exercice de mes fonctions. Le Président Sékou Touré devait rappeler à l'ambassadeur la volonté du peuple guinéen pour la liberté, la paix et le progrès démocratique et réaffirmer ses sincères sentiments d'amitié et de coopération entre la République de Guinée et la République Populaire Démocratique de Corée.

Le discours de l'ambassadeur de Mauritanie

Ce fut ensuite au diplomate mauritanien de présenter au premier magistrat ses lettres de créance. Même cérémonial : montée des couleurs, revue des troupes. S. E. Bakar Ould Ahmed devait faire la déclaration suivante : « Monsieur le Président, « J'ai l'honneur de remettre à votre Excellence les lettres qui m'accréditent auprès d'elle en qualité d'ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie. C'est pour moi un honneur dont je mesure la portée de représenter la Mauritanie dans ce pays haut lieu de courage et d'hospitalité. Dieu a fait de la Guinée et de

la République Islamique de Mauritanie des membres d'une même famille, celle de la grande famille africaine. Nos deux pays partagent également le même idéal de paix et de progrès dans la liberté et la dignité. La Guinée et la Mauritanie ont lutté et continuent de lutter pour que cette unité devienne une réalité. M. le Président, Les mauritaniens reconnaissent la part active que la République de Guinée sous votre haute autorité a prise pour que cette unité africaine se batte sur des fondements solides. Les mauritaniens admirent aussi en vous l'homme d'Etat qui a beaucoup contribué à la réhabilitation de l'homme africain.

Le fait que chaque Africain se sente chez lui, ici en Guinée, constitue à nos yeux une concrétisation de cette unité. M. le Président, Comme la Mauritanie, la Guinée affronte la phase de l'indépendance économique. Sans nul doute que, grâce à la valeur de ses dirigeants et à son parti le P.D.G., cette phase sera un succès. C'est dire la fierté que je ressens au moment où je vais assumer ma mission dans ce pays haut lieu de courage et de sagesse. Je mesure les responsabilités qui m'incombent mais je les affronterai avec confiance puisque je suis certain de bénéficier de vos conseils. Qu'il me soit permis de vous exprimer les sentiments de fidèle

La Justice guinéenne hier et aujourd'hui

par Kema Camara

Suite et fin de nos précédents numéros

APRES avoir vu l'esprit de la Justice d'hier, ce qui la caractérise de plus aujourd'hui : rapidité, démocratie, gratuité et humanité, nous vous présentons dans cet article l'essentiel des réformes qu'elle a subies et la place qui lui revient dans la phase actuelle de notre lutte contre le sous-développement.

Quel est donc le rôle de l'appareil judiciaire ? Nul ne saurait ignorer le rôle primordial de la Justice dans les domaines social et politique d'un pays. Elément d'équilibre et d'émulation, elle obéit, comme nous le faisons remarquer par ailleurs, à nos propres réalités. Si hier en effet les justiciables voyaient en la Justice un monstre, ils doivent à présent voir en nos magistrats comme le disait le Président Ahmed Sékou Touré « des camarades de luttés, des confidents sûrs et dignes ». Quant aux magistrats, ils doivent incarner et exprimer la morale sociale de la nation, se libérer de tout complexe, de la méfiance et de l'incompréhension.

Pour parler des réformes de structure intervenues et de l'état actuel de la Justice guinéenne, nous laissons bien volontiers la parole à Maître Kéita Fadiala qui s'agissant de la création de nouvelles juridictions écrit :

« Nous avons déjà indiqué l'état d'implantation des tribunaux sous le régime colonial. Nous avons dit que cette justice coloniale, conçue pour des fins contraires aux intérêts du peuple était hors de la portée de ce dernier. Pour rapprocher la Justice des justiciables et lui restituer ses véritables vertus, il a été créé, au niveau de chaque Région administrative, une Justice de Paix à Compétence Étendue. Par ailleurs les Justices de Paix à Compétence Étendue de Labé et N'Zérékoré ont été transformées en Tribunaux de Première Instance. Pour les conflits du Tribunal, il existe à Conakry-II un tribunal du travail installé dans les locaux construits dans le cadre du plan triennal. Pour toutes les autres régions, les conflits du travail relèveront de la compétence des Tribunaux de première Instance et des Justices de Paix à Compétence Étendue ».

Si au moment de notre indépendance, notre pays comptait

- deux Tribunaux de Première Instance, aujourd'hui il compte :
- 24 Justices de Paix à Compétence Étendue ;
 - 4 Tribunaux de Première Instance ;
 - 1 Tribunal du Travail placé sous le contrôle du Procureur de la République de Conakry ;
 - 1 Cour d'Appel ;
 - Le Tribunal Supérieur de Cassation.

Le territoire national est divisé en quatre ressorts placés respectivement sous le contrôle direct des Procureurs de la République près des tribunaux de Conakry, Kankan, Labé et N'Zérékoré.

Il a été créé au niveau des comités de base et des sections du Parti, des tribunaux populaires. Cette dernière création s'inscrit dans la volonté du Parti de rapprocher la Justice des justiciables et de ramener au peuple souverain l'un des attributs essentiels de sa souveraineté. Pour faire de ces tribunaux des instruments utiles au progrès et à l'intérêt des masses, une certaine adaptation progressive est apparue nécessaire. Leurs attributions sont limitées à la conciliation des parties et dans des litiges se rattachent à certains différents limitativement énumérés.

Un seul tribunal d'exception existe, la Haute Cour de Justice, composée du Président de l'Assemblée nationale, (Président), des ministres de la Justice et de l'Intérieur, de trois députés assesseurs, du directeur général des Services de sécurité (qui remplit les fonctions de greffier). Elle connaît des crimes contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

Tel est, conclut maître Fadiala, l'état actuel de la structure de la Justice guinéenne après les réformes opérées depuis l'accession de notre pays à l'indépendance ».

La Guinée... l'Afrique... le monde...

La conférence mondiale sur le commerce

(Suite de la première page)

fits qu'une main mercantile a confisqués.

Nous savons que depuis 1957, pour ne remonter que très peu dans l'histoire, les matières premières ne connaissent qu'une courbe de baisse, prononcée. Ainsi de 1957 à 1961, les pays industrialisés enregistrent plus de 3% d'augmentation par an en commerce d'exportation, pendant que ceux mal nantis n'obtiennent pas 2% d'accroissement.

Il s'agit d'abord et surtout de rémunérer à leur juste valeur les produits de base, de réduire le hiatus si grand (il est à la proportion de celui qui existe entre pays pauvres et pays riches) qui se constate entre les prix de matières premières et des produits industrialisés. Il s'agit de restituer à l'Afrique ce qui lui a été enlevé des siècles durant. Il est bien beau d'accorder les sons de cloche pour reconnaître la gravité du problème mais il serait encore meilleur d'apporter un remède à la hauteur du brigandage accompli. Reconnaître sa part de responsabilité et chercher au problème une solution adéquate serait conforme aux discours-fleuves tenus ici et là. Ce serait concrétiser les paroles avancées du haut des tribunes.

L'aide apparaît souvent plus comme du « pain empoisonné » que comme un secours. Les faits le prouvent.

Nouvelles brèves

(Suite de la page 4)

cherches se poursuivent mais on n'a encore aucune trace de l'officier britannique.

Une mission économique de la République Unie du Tanganyika et de Zanzibar conduite par M. Rashidi Kawawa séjourne actuellement à Pékin.

Une conférence régionale des évêques de l'Afrique Equatoriale a débuté lundi à Yaoundé sous la présidence de Mgr Jean Zoa archevêque de Yaoundé. Six commissions de travail ont été constituées : Liturgie, action catholique et action sociale, catéchisme, pastorale, concile et vocations tardives.

Le secrétaire général de l'O.N.U. U Thant a adressé lundi aux gouvernements ivoirien, marocain et brésilien une note les invitant à désigner chacun un représentant pour composer la commission d'enquête à la frontière vietnamo-cambodgienne.

La conférence constitutionnelle sur l'Arabie du Sud s'est ouverte mardi à Londres. Y participent les délégués de 14 Etats de la fédération.

La suppression de cette aide - dépeinte toujours généreusement - est de nos jours courante : une mesure de représaille. Il n'y a donc rien de tel qu'une juste rémunération des produits de base. Et que le reste suive, si jamais il suit !

La récente entente des pays du Tiers-monde, à Genève, en réduisant les tensions nées d'intérêts divergents, lesquels profitaient en définitive aux pays développés, a été un signe révélateur.

Toutes les théories de bonnes intentions se sont subitement écroulées. Le Tiers-monde s'est heurté à l'hostilité de la presque totalité des pays nantis. Les promoteurs sont apparus sous leur vrai visage. C'est fort édifiant.

Les chefs de délégations du Tiers-monde à Genève doivent comprendre qu'ils n'ont d'amis véritables que ceux qui payent bien leurs matières premières : ce doit être là le principe n° 1 du bréviaire des négociations aussi loin aujourd'hui qu'à l'avenir.

L'ère de la comédie qui consistait à s'alarmer devant la détresse du Tiers-monde est révolue. Il faut maintenant accéder aux justes revendications des mal nantis, comprendre chacun sa responsabilité matérielle, sinon morale. Nous voulons que le chantage prenne fin.

Fodé Béréte

Contre la fraude sous toutes ses formes

(Suite de la page 1)

abusant de la bonne foi - ou non - de certains responsables à la conscience plus ou moins défaillante, seront bientôt - nous l'espérons - sujets à d'autres « angoisses » et autres « névralgies ».

Saboteurs et agents de la subversion, ils seront dépistés et châtiés. Militants et responsables devront - ou ne le répètera jamais assez - redoubler de vigilance. La lutte économique de la Révolution nationale doit se terminer par une éclatante victoire

KEN.

Composition du nouveau cabinet indien

Le nouveau premier ministre indien, M. Lal Bahadur Shastri a soumis au chef d'Etat indien le nouveau cabinet qui n'apporte pas de grand changement à celui de M. Nehru.

Au lieu du porte-feuille des Affaires étrangères comme nous le disions dans notre dernière édition, Mme Indira Gandhi, occupera le poste de ministre de l'Information.

Le nouveau gouvernement comprend seize ministres. Celui de M. Nehru en comportait treize.

M. Shastri conserve le poste des Affaires étrangères comme son prédécesseur.

Un seul ministre du cabinet Nehru, M. Morarji Desai, ancien ministre des Finances, ne fait pas partie du nouveau cabinet.

Deux nouvelles personnalités font leur entrée dans le gouvernement. Ce sont MM. Patil de Bombay, qui fut ministre de

l'Agriculture qui détient maintenant le porte-feuille des chemins de fer et Reddy ancien chef du gouvernement local de l'Etat d'Andhra qui devient ministre de l'Acier et des Mines.

Pour le reste, la composition est la suivante :

Premier ministre et ministre des Affaires étrangères : M. Shastri.

Ministre de l'Intérieur : M. Gulzarilal Nanda (qui assurait l'intérim de premier ministre depuis la mort de M. Nehru.)

Ministre des Finances : M. Tiruvalur T. Krishnamachari, ministre de l'Industrie et du Développement technique, Sardar ruvalur T. Krishnamachari.

Ministre de l'Industrie et du Développement technique : Sardar Swaran Singh.

Ministre de la Défense : M. Y. B. Chavan.

Ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture : M. C. Subramanian.

Une délégation économique ouest-allemande a séjourné en Guinée

La délégation économique de la République Fédérale d'Allemagne de trois membres, conduite par le Docteur Simon, et qui, on s'en souvient, est arrivée à Conakry le 1er juin 1964, a quitté notre pays mardi matin par la P.A.A.

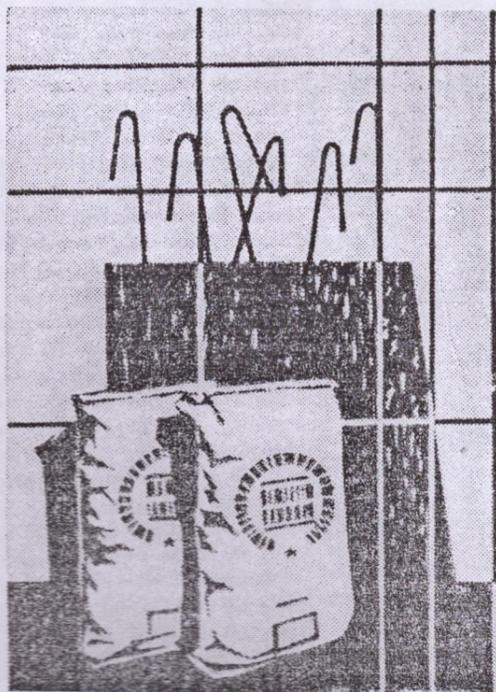
Durant son séjour, elle a été reçue par le Chef de l'Etat. Son Excellence AHMED SEKOU

TOURE et par le ministre délégué à la présidence chargé de la Coopération et des Problèmes économiques, M. N'FAMARA KEITA.

La délégation allemande a été saluée à son départ par le chef du Protocole du ministère des Affaires étrangères, M. SOUMAH NABI ISSA.

L'Information au service du peuple et de sa révolution

Matériaux de construction roumains



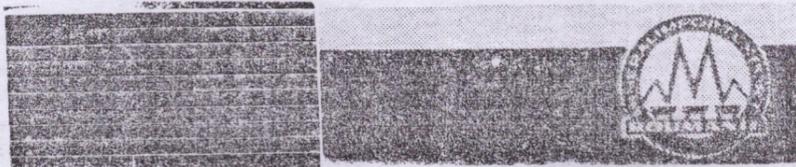
- Ciment Portland BSS 12/1958, Superportland 450, ainsi que 15 autres types de ciment. Emballé dans des sacs de papier à 6 feuilles, cousus ;
- Marbre de Ruschitza blanc veiné de bleu, de Moneasa, rouge et noir, marbre d'Alun et de Caprior, etc. livré en blocs bruts ou en plaques façonnées ;
- Travertin de Borsec et Deva ;
- Vitres étirées, ornementales, armées, dépolies et givrées.
- Bitumes naturels, matériaux de base pour la construction des routes, l'isolation thermique et hydrofuge.

ARTICLES EN MATIERES PLASTIQUES POUR L'USAGE DOMESTIQUE ET INDUSTRIEL

réalisés conformément au niveau de la technique mondiale, dans un assortiment varié, en toutes nuances. Exportés à des conditions avantageuses par :

« MINERALIMPORTEEXPORT »

Bucarest - Roumanie
3, rue COLONADELOR
Téléphone : 14.09.26
Télégrammes : MINERALIMPORTEEXPORT-Bucarest.
Pour renseignements et prospectus adressez-vous à l'Agence Economique de la République Populaire Roumaine :
5, Rue de l'Exposition, Paris-France ou directement à
« MINERALIMPORTEEXPORT »



TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

Organe
Quotidien
du
Parti
Démocratique
de Guinée

COMPTE CHÈQUES POSTAUX 6975
BANQUE REPUBLIQUE DE GUINÉE
3-34-32

Applications de «lois scélérales» au Brésil

M. Joscelino KUBITSCHKEK, sénateur
ancien président de la République
est suspendu de ses droits civiques pour dix ans

LE REGIME réactionnaire mis en place il y a quelques mois à Brasilia n'a cessé, depuis son installation, de se signaler à l'attention du monde par ses décisions arbitraires. C'est ainsi que toutes les personnes susceptibles d'être un obstacle à sa politique anti-sociale sont frappées d'interdit, grâce à un article d'une loi constitutionnelle faite sur mesure et imposée au Sénat, loi que le pouvoir utilise à discrétion.

C'est ainsi qu'un décret du «maréchal» Castello Branco, président de la République, a cassé ces jours derniers le mandat législatif du sénateur Joscelino KUBITSCHKEK de Oliveira, suspendant ses droits civiques pour dix ans.

Cette mesure - vraiment trop commode - ne saurait étonner personne. L'ancien Président de la République brésilienne, le fondateur de l'actuelle capitale Brasilia, est en effet connu pour ses idées progressistes. Son mandat présidentiel ne pouvant être renouvelé il y a 4 ans aux termes de l'ancienne constitution,

il était devenu l'un, sinon le favori de la course à la présidence à l'issue de la présente législature ce qui, avec la popularité et l'autorité dont il jouit dans le pays, en avait fait l'adversaire numéro un du régime.

Cette hâte à éliminer M. Kubitschek s'explique d'autant plus que la loi d'exception (le fameux article 10 de la loi constitutionnelle) arrivera à expiration le 15 juin prochain. L'ancien président n'est donc, si l'on en croit les rumeurs, que le premier d'une liste d'épuration que promet d'être longue, en tout cas, de frapper tous ceux qui sont susceptibles, à plus ou moins brève échéance, de contrecarrer les desseins réactionnaires de la junte de Brasilia et du gouverneur Lacerda.

Reste à savoir si les lois sociales scélérales brimant syndicats et travailleurs et les mesures de coercition prises en vertu d'une loi temporaire à caractère fasciste, protégeront suffisamment les putschistes, contre les réactions populaires.

KEN.

Après l'exclusion
de l'Afrique du Sud de
l'Union Postale
Universelle

«En ma qualité de président il m'incombe d'en diriger les débats mais je ne peux exercer aucune influence sur le dépôt des résolutions. Il appartient au Congrès de décider quelles résolutions doivent faire l'objet de débats et de votes. Il était donc de mon devoir de mettre aux voix la résolution sur l'Afrique du Sud. Il ne m'appartient pas de décider si ce vote aura des répercussions juridiques et pratiques.» Ces déclarations ont été faites par le Dr Benno Schagenger, président du 15e Congrès de l'Union postale quand la presse autrichienne réactionnaire s'était déchaînée contre lui après l'exclusion de l'Afrique du Sud de l'Organisation postale internationale.

Débats sur l'apartheid

Le gouvernement de Prétoria devra
prononcer l'amnistie en faveur
de Nelson Mandela et autres

Le Maroc et la Côte d'Ivoire ont déposé un projet de résolution au cours des débats sur l'Apartheid invitant l'Afrique du Sud de prononcer l'amnistie en faveur de toutes les personnes condamnées à cause de leur opposition à la politique d'apartheid.

Le texte dudit projet indique notamment que le Conseil de Sécurité demande instamment au gouvernement sud africain de renoncer à l'exécution des personnes condamnées à mort à

A Genève

Accord difficile à obtenir à la
conférence mondiale sur le commerce

Lundi 8 juin la conférence mondiale sur le commerce s'est réunie en séance plénière pour voter des recommandations financières sur la qualification de l'aide aux pays sous-développés. Il s'agissait d'adopter la proposition française d'une contribution égale à un pour cent du revenu national de tout pays industrialisé.

En marge de la conférence, dans les couloirs, les négociations de conciliation se poursuivent avec difficultés. Le problème de la préférence pour les produits manufacturés des pays sous-développés n'a pu être réso-

lu et a dû être renvoyé à une commission d'experts gouvernementaux de l'O.N.U. La bataille en coulisse a lieu à présent entre des délégués du Tiers-monde et des pays industrialisés à propos de l'accès des marchés. Une bataille non moins ardue que la précédente se déroule autour de la création d'institutions adéquates pouvant continuer les tâches des présentes assises. La commission qui a réuni différents négociateurs sur l'importante question des tarifs douaniers préférentiels a élaboré un projet de résolution.

Ce projet qui traite de l'un des principaux motifs de désaccord, proposerait au secrétaire général de l'O.N.U. de créer un groupe de travail devant élaborer un système de tarifs préférentiels fondés sur une non-réciprocité.

La commission groupait le Pakistan, l'Inde, le Cameroun et le Chili pour les pays en voie de développement et la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Belgique pour les pays industrialisés. Le projet est à présent soumis aux 75 du Tiers-monde et aux nations industrialisées. Il sera ensuite porté à l'appréciation de l'Assemblée plénière de la conférence.

Le problème de la définition d'une organisation qui devra contrôler les échanges internationaux demeure non résolu encore.

Le "SYLI-CLUB" de Kindia
vainqueur du
"STADE" de Bamako
par 4 buts à 2



On reconnaît, de gauche à droite : CAMARA Aboubacar, SYLLA Souleymane, CAMARA Mani, CAMARA Dacky M'Bor, DIALLO Kandja, CAMARA Madouba, SAGNA Oumar, SA-KHO Bafodé, CONDE Sékou, Morlaye et SYLLA Mamadou, le capitaine. Rappelons que le match retour aura lieu à Bamako le 21 juin prochain.

Une délégation syndicale
panafricaine en Côte d'Ivoire

Une importante délégation de l'Union Syndicale Panafricaine conduite par M. Oularé Ansoumane, vice-président de la confédération nationale des travailleurs de Guinée s'est rendue la semaine dernière en Côte d'Ivoire en vue de prendre contact avec l'Union Générale des Travailleurs Ivoiriens (U.G.T.C.I.) Elle a en outre remis un message personnel du Président Sékou Touré au Président Houphouët-Boigny.

Durant son séjour en Côte d'Ivoire la délégation syndicale s'est entretenue avec les travailleurs ivoiriens sur des questions relatives à l'unité du mouvement syndical africain ainsi que la préparation du 2e congrès de l'U.S.P.A. qui s'ouvre aujourd'hui mercredi à Bamako.

Le communiqué publié à l'issue de cette rencontre déclare notamment : «De l'exposé de la délégation de l'U.S.P.A. s'est dégagée la volonté manifeste de l'U.G.T.C.I. de voir l'unité syndicale africaine se réaliser dans le plus bref délai en conformité avec le

principe de la désaffiliation des syndicats africains des centrales internationales. Compte-tenu de l'existence des deux centrales syndicales panafricaines, l'U.S.P.A. et la C.S.A., la délégation de l'U.S.P.A. a pris acte de la décision de l'U.G.T.C.I. de prendre toutes les initiatives en vue d'atteindre de tels objectifs.

Nouvelles brèves

Les Blancs qui désirent rester au Nyassaland seraient les bienvenus à condition qu'ils se conforment au régime du gouvernement africain, a indiqué le Dr Hastings Banda.

Le gouvernement américain construira une école secondaire au Zanzibar. De son côté la République Populaire de Chine a consenti un prêt de 5 millions de livres à ce pays.

Le commandant britannique Edward Macey et son chauffeur ont été portés disparus. Les re- (Suite page 3)